

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

CONSULTATION FÉDÉRALE

Le Conseil d'État demande plus d'ambition pour le projet Transports'45

Consulté sur le projet Transports '45 du Conseil fédéral, le Conseil d'État vaudois approuve l'idée d'une vision coordonnée du rail et de la route mais estime que le projet doit être adapté pour offrir plus de cohérence, plus d'ambition et tenir les engagements pris jusqu'à présent dans le cadre des planifications ferroviaires et autoroutières. Les projets prioritaires, notamment le doublement de la ligne Lausanne-Genève, doivent être accélérés et les projets régionaux nécessaires au développement de l'offre ne doivent pas être repoussés ou abandonnés. Concernant les projets autoroutiers, le Conseil d'État attend que l'activation des bandes d'arrêt d'urgence soit généralisée rapidement pour fluidifier le trafic sur ces tronçons.

Le Conseil fédéral a mis en consultation son projet Transports '45, qui vise à prioriser les projets de développements ferroviaires, autoroutiers et d'agglomération, ainsi que leurs financements fédéraux. Basé notamment sur l'expertise du prof. Weidmann, il fera l'objet d'un prochain Message aux Chambres fédérales en 2027.

De manière générale, bien que des projets ferroviaires vaudois tels que le prolongement de l'Aigle-Leysin ou la cadence à 10 minutes du LEB entre Lausanne et Echallens aient été validés, le Conseil d'État estime que l'on ne peut pas repousser des projets ferroviaires indispensables tout en abandonnant leurs alternatives routières.

En premier lieu, il regrette que les planifications ferroviaires précédemment établies en concertation avec les Cantons romands soient remises en question par « Transports '45 ». En particulier, le Conseil d'État refuse que la réalisation du tunnel Morges-Perroy, première étape du doublement de la ligne Lausanne-Genève, soit différée. C'est pourquoi il demande que des crédits soient d'ores et déjà prévus dans le Message 2027 aux Chambres fédérales, pour permettre un début des travaux à l'horizon 2030. Le Conseil d'État demande également au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'allouer des crédits d'études suffisants pour le projet de réduction du temps de parcours entre

Lausanne et Berne ainsi que pour le tronçon Perroy - Vengeron, autres projets stratégiques et prioritaires pour renforcer l'axe ferroviaire Est-Ouest.

Le Conseil d'État ne peut pas non plus accepter que plusieurs projets nécessaires au développement de l'offre régionale soient abandonnés ou repoussés, à l'instar de la réalisation de la halte Yverdon-Y Parc, des aménagements dans les gares de Vevey, Aigle, Nyon, Morges ou encore l'adaptation de la halte de Planchamp sur la ligne du MOB. Il demande leur réintroduction dans le projet et un financement pour garantir leur réalisation à l'horizon 2035, comme prévu dans les arrêtés actuellement en vigueur.

S'agissant des routes nationales, le Conseil d'État demande que les projets déjà validés et mis à l'enquête soient réalisés dans les meilleurs délais et maintenus dans transports 45. À ce titre, le Conseil d'État demande la réalisation en priorité des projets autoroutiers suivants :

- Réalisation du dédoublement de la jonction de la Blécherette ;
- Suppression du goulet de Crissier, avec les jonctions qui lui sont liées ;
- Activation des bandes d'arrêt d'urgence entre les jonctions de Vennes et de Belmont, avec les élargissements des tunnels qui les accompagnent ;

S'agissant des moyens proposés par la Confédération pour soutenir le financement et la réalisation des projets, le Conseil d'État soutient l'idée d'une augmentation pérenne à 0.2 point de l'apport de la TVA au Fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF) pour financer à long terme les développements ferroviaires. En revanche, il s'oppose à la modification proposée de la Loi sur les chemins de fer (LCdF) qui prévoit qu'un projet ferroviaire devra désormais avoir atteint un degré de maturité suffisant avant de pouvoir être intégré à une prochaine étape de développement du réseau.

À travers sa prise de position, le Conseil d'État réaffirme son engagement en faveur d'une politique de mobilité multimodale répondant aux besoins de déplacement de la population et de l'économie vaudoise. Il défend la réalisation des projets ferroviaires stratégiques et les augmentations de capacité nécessaires pour faire face à la croissance attendue de la demande et soutenir le report modal. Il soutient parallèlement la mise en œuvre de mesures pour améliorer le fonctionnement du réseau autoroutier existant et fluidifier le trafic, lesquelles sont indispensables à court terme, en anticipation du renforcement, à moyen-long terme, de l'offre et des capacités ferroviaires sur les axes concernés.

Il poursuivra sa défense des intérêts du canton dans la suite du processus, notamment en amont et lors des débats sur le Message 27 au Parlement.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 octobre 2026

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01